



Direction Régionale de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt

Région Nouvelle-Aquitaine

**Accompagnement à l'Installation-Transmission en Agriculture (AITA)
Actions d'animation et de communication en faveur du métier d'agriculteur, de l'installation et
de la transmission en Agriculture**

**APPEL A PROJETS
Année 2018**

Date limite de remise des dossiers : 15 juin 2018

Le renouvellement des générations en agriculture constitue une politique publique majeure. Afin de garantir l'entrée en agriculture et la réussite des nouveaux projets, les candidats à l'installation doivent être accompagnés aux différents stades de leurs projets. De même, afin de favoriser ces installations, les cédants doivent être encouragés et informés lors de la préparation à la transmission de leurs exploitations.

Le programme pour l'accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture mis en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2018 a pour objectif de favoriser l'installation d'agriculteurs par le biais notamment d'actions individuelles et de conseils, mais aussi de développer des actions de communication et d'information de portée collective vers tout porteur de projet susceptible de devenir un candidat à l'installation. Il a également pour objectif d'informer et d'accompagner les futurs cédants, afin d'inciter à transmettre à un nouvel installé plutôt que pour un agrandissement excessif.

Sur les deux dernières années en Nouvelle-Aquitaine, le nombre d'installations est de l'ordre de 2 200 par an, dont environ 600 installations aidées. L'objectif fixé par le CRIT est d'atteindre 750 installations aidées.

Par ailleurs, dans le même temps les cessations d'activité vont augmenter dans les cinq prochaines années, pour atteindre rapidement 3 500 par an. L'enjeu du renouvellement des générations est donc majeur dans notre région et l'objectif visé est de maintenir un taux de renouvellement de 80 %.

Le présent appel à projets organisé par le Préfet de Région et le Président de Région en Nouvelle-Aquitaine a pour objet de retenir les actions d'animation et de communication les plus pertinentes et efficaces en faveur de l'installation en agriculture et de la transmission des exploitations, sur son territoire.

Les actions retenues à l'issue de cet appel à projets seront financées par l'État dans le cadre du dispositif d'aide AITA volet 6, pris en application du régime-cadre n° SA 40979 relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, et par la Région.

Les financements par les crédits de l'État sont cadrés par l'arrêté préfectoral relatif au cadre régional AITA et par l'instruction technique DGPE/SDC/2016-651 en date du 03/08/2016.

Préambule :

Un Programme Régional Installation Transmission (PRIT) est actuellement en cours d'élaboration ; un premier projet a été présenté lors de la réunion du CRIT le 6 avril dernier. Le cadre de ce PRIT a été approuvé, mais certains points restent à approfondir.

En conséquence le présent appel à projets pour l'année 2018 est lancé dans une période transitoire, durant laquelle l'ensemble des actions doit progressivement converger vers ce PRIT, même si certaines actions, déjà entreprises depuis un certain temps et non retenues dans le prochain PRIT pourront encore être poursuivies à court terme.

Le prochain appel à projets, qui sera lancé fin 2018 pour l'année 2019 sera entièrement cadré par le PRIT.

1. Champ de l'appel à projets

L'appel à projets concerne les thématiques suivantes :

- la sensibilisation des cédants et des porteurs de projets,
- l'animation du volet « Transmission » des Points Accueil Installation Transmission (PAIT),
- la mise en relation des cédants et des porteurs de projets,
- la mise en œuvre d'espaces-test agricole,

L'appel à projets concerne les actions qui visent à :

- Sensibiliser les futurs cédants et les porteurs de projets et rendre compte au PAIT,
- Faire connaître le parcours à l'installation, à la transmission et les aides associées, en lien avec le PAIT et le CEPPP du territoire,
- promouvoir le métier d'agriculteur auprès de candidats potentiels à l'installation ou de jeunes publics,
- promouvoir l'idée de l'anticipation et l'intérêt de la préparation de la transmission, dans le cadre d'un renouvellement des générations en agriculture,
- organiser ou participer à des actions de sensibilisations collectives sur l'installation et/ou la transmission,
- informer et accompagner les porteurs de projets en recherche d'exploitation à reprendre
- informer et accompagner les futurs cédants dans la transmission de leur exploitation,
- animer le PAIT : remplir l'ensemble des actions qui sont du ressort des Points accueil transmission, et notamment : conduite d'entretiens individuels, en lien avec la MSA, relance des destinataires des DICAA (Déclaration d'intention de cessation d'activité agricole), alimentation de la base régionale des cédants et des porteurs de projets, relation avec les structures partenaires, ... et,
- assurer des mises en relation entre cédants et porteurs de projets, sous forme collective ou individuelle,

- mettre en place des espaces-test agricole, ces espaces test devront avoir pour vocation d'aider des porteurs de projets en agriculture à s'installer,
- autres actions pertinentes organisées sur l'année 2018.

Toute structure intervenant dans le cadre de la sensibilisation ou de l'accompagnement des cédants ou des porteurs de projet, qui demande un financement dans le cadre de cet appel à projets, s'engage à communiquer l'ensemble des données relatives aux individus concernés (cédants et porteurs de projet) au PAIT qui renseignera une base de données régionale de suivi.

Les actions AITA du volet 1 à 5 ne sont pas finançables dans le cadre de cet appel à projets volet 6 animation-communication.

Les actions proposées devront être réalisées et terminées sur l'année 2018.
Elles doivent être conduites sur le territoire de la région Nouvelle-Aquitaine.

2. Maître d'ouvrage des actions

L'appel à projets s'adresse aux structures ayant vocation à dispenser un accompagnement des candidats à l'installation en agriculture et/ou des éventuels cédants d'exploitation agricole.

3. Modalités d'organisation

Chaque structure compétente déposera une demande correspondant aux thématiques et actions éligibles qu'elle mène sur l'année 2018.

Elle s'attachera à montrer comment elle compte faire évoluer les actions qu'elle mène pour les rendre compatibles avec le cadre du futur Programme Régional Installation-Transmission (PRIT) joint au cahier des charges.

Elle démontrera la cohérence du programme d'actions qu'elle met en œuvre, expliquera la concertation et le partenariat qu'elle compte mettre en place.

Ce programme d'actions concerté, déclinant les opérations et les intervenants, permettra d'analyser la complémentarité des actions menées sur un territoire, ainsi que la prise en compte de la pluralité des approches.

4. Modalité de dépôt des projets et délais de réponse

• Contenu des dossiers :

Les dossiers déposés devront contenir :

- nom et coordonnées du porteur de projet, adresse mail de contact du porteur de projet,
- description détaillée des thématiques et des actions à conduire,
- présentation du programme, éventuellement pluriannuel, dans lequel s'insèrent les actions objet du dossier déposé,
- partenariats envisagés pour la réalisation des actions et fournir les projets de conventions de partenariat,
- territoire sur lequel les actions seront menées,
- calendrier de réalisation sur l'année 2018,
- les objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés pour chaque action, indicateurs de réalisations et modalités de suivi et d'évaluation,
- l'estimation détaillée de chacune des actions envisagées, et un récapitulatif de l'estimation du coût global de l'opération,
- le plan de financement prévisionnel détaillé de l'opération, faisant apparaître le montant des aides sollicitées et l'autofinancement.

En outre, le formulaire de demande de subvention ci-joint, complété et signé par le porteur de projet, sera fourni dans le dossier, accompagné des pièces indiquées dans ce formulaire.

• **Délai de réponse:**

L'appel à projets est ouvert jusqu'au **15 juin 2018**.

Les dossiers doivent être transmis au plus tard le 15 juin 2018.

Ils seront envoyés :

- **en version papier originale**, transmise à l'adresse postale (cachet de la poste faisant foi) suivante:
**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Nouvelle-Aquitaine**

Service régional de l'économie agricole et agroalimentaire - Immeuble le Pastel
22, rue des Pénitents Blancs – CS 13916
87039 LIMOGES CEDEX 1

- ainsi qu'**en version électronique** avec accusé de réception (date limite au 15 juin 2018), transmise par mail aux deux adresses suivantes :

installation-transmission.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

jean-louis.mayonnade@nouvelle-aquitaine.fr

Une adresse mail de contact du porteur de projet devra impérativement être fournie pour les échanges ultérieurs.

Contact DRAAF Nouvelle-Aquitaine :

Denis ROHOU
Tél : 05 55 12 92 83

Franck MAITRE
Tél : 05 55 12 92 15

Sylvie GENTES
Tél : 05 55 12 92 23

Contact Région Nouvelle-Aquitaine :

Jean-Louis MAYONNADE
Tél : 05 57 57 55 84

5. Examen des dossiers déposés et conventionnement des aides

Les dossiers déposés seront examinés au regard :

- de l'orientation des thématiques et actions vis-à-vis du futur PRIT,
- de la cohérence et de la complémentarité des actions proposées sur un territoire,
- des résultats et impacts prévisibles tant quantitatifs et qualitatifs,
- de la dimension innovante du projet proposé,
- de la portée territoriale de l'action et le caractère transférable à l'échelle Nouvelle-Aquitaine,
- des partenariats associés aux actions,
- du bilan/compte-rendu technique du projet détaillé par action de l'année 2017,
- de l'efficacité des actions en particulier le rapport coût/objectifs attendu, et en terme d'installation ou de transmission.

Si plusieurs offres proposées par des structures différentes apparaissent redondantes, il pourrait être demandé à ces structures de mettre en place entre elles des partenariats afin qu'une même opération ne soit pas financée plusieurs fois.

Les dossiers seront retenus dans la limite des crédits disponibles de l'État et de la Région pour l'année 2018.

La répartition globale de l'enveloppe 2018 tendra vers la répartition présentée en CRIT du 6 avril 2018 par thématique.

Thématiques	Répartition indicative de l'enveloppe (%)
Animation PAIT	20
Repérage et sensibilisation des cédants et des PP	35
Mise en relation des cédants et des PP	30
Coordination régionale des structures départementales	10
Mise en œuvre des espaces test agricole	5

Pour ce qui concerne les financements par l'État, la Région et tous financeurs confondus, l'aide publique représente au maximum 80 % des dépenses éligibles pour les actions d'animation et de communication.

Les dossiers retenus feront l'objet :

- pour ce qui concerne les financements de l'État, d'une convention d'attribution de l'aide, signée conjointement par le Préfet de région ou son représentant et l'organisme demandeur de l'aide,
- pour ce qui concerne les financements de la Région Nouvelle-Aquitaine, d'un contrat d'attribution, signée conjointement par le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine et l'organisme demandeur de l'aide.

Les modalités de versement des aides seront précisées dans cette convention ou ce contrat. D'ores et déjà il est précisé qu'un compte-rendu technique détaillé ainsi qu'une fiche synthétique de l'opération réalisée seront demandés. Et qu'un partenariat devra être établi entre la structure et le PAIT, que toutes les données utiles concernant les cédants ou porteurs de projets contactés dans le cadre de ces actions financées devront être transmises au PAIT.

6. Publicité et communication relative au présent appel à projet

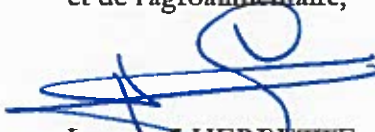
Le présent appel à projets sera publié sur les sites internet de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine et de la Région Nouvelle-Aquitaine accessible à l'adresse suivante:

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

Fait à Limoges, le 4 mai 2018

Le chef du service régional de l'économie agricole
et de l'agroalimentaire,



Laurent LHERBETTE

PRIT Volet transmission

Proposition financement volet 6 animation-communication

Thématique	Type d'action	Critères	Indicateurs (proposés mais non validés en CRIT du 06/04/2018)	Répartition indicative de l'enveloppe (%)
Animation PAIT	Volet transmission	Entretien individuel avec les cédants	Nombre de cédants accueillis en entretien	20%
		Relance DICAA, alimentation et gestion de base données	Taux de retour du DICAA en augmentation	
		Relation avec les structures qui accompagnent	Nombre de conventions signées avec les structures	
Sous-Total				
Sensibilisation Cédants/PP	Actions collectives	Actions collectives (réunions, forums...) par structure sur installation et/ou la transmission	Nombre de participants PP et/ou cédants hors OPA et apprenants	35%
		Organisation de réunions des partenaires ayant pour objet le repérage et la sensibilisation sur l'installation et la transmission (hors COTI)	Nombre d'actions conduites	
		Interventions auprès des apprenants	Nombre de participants élus, de représentants des filières, des structures, des syndicats, etc...	
		Forums	Nombre de réunions conduites	
			Nombre de participants collégiens et/ou apprenants niveau IV minimum	
		Nombre d'interventions auprès des collégiens et/ou apprenants niveau IV minimum	Nombre de participations	
Sous-Total				
Mise en relation	Mise en relation collective directe	Sessions d'accueil d'actifs, Farm dating, cafés rencontres, autres propositions	Nombre de participants PP et/ou cédants hors OPA et apprenants	30%
		Mise en relation individuelle	Nombre d'actions conduites	
			Nombre de mises en relation PP/cédants	
Sous-Total				
Coordination régionale	Base régionale	Création de la base	Mise en production	10%
		Coordination et mise à jour de la base	Nombre de nouveaux PP et cédants intégrés	
		Plaquette information et adaptation régionale du guide transmission	Supports réalisés et diffusés annuellement	
		Mise à jour du tableau de bord et de la plaquette de l'observatoire	Type de support	
		Coordination animation politique installation et transmission	Supports réalisés et diffusés annuellement	
		Type de support	Nombre de départements coordonnés, rapport d'activité, nombre de sessions de formation, nombre de réunions, documents de coordination produits	
Sous-Total				
Espace test	Accompagnement des entrepreneurs à l'essai avec un projet d'installation	Espace-test opérationnel	PP accompagnés avec un réel projet d'installation	5%
			Nombre d'installations de candidats consécutives à la période de test	
Sous-Total				100%

